

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 décembre 2023

PROJET DE CONVENTION
AVEC LA SOCIETE
NEOADVERTISING POUR
REVERSEMENT AU POLE
METROPOLITAIN DU TROP
PERÇU

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux
décembre 2023 à douze heures, le Comité
Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 15 décembre 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° CS2023-50

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 26

Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M.
Patrice DUNAND – Mme Annick GROSROYAT –
M. Max GIRIAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER –
M. Christophe ARMINJON - M. Christophe
SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER - M.
Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M.
Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER - M.
Denis MAIRE - M. Yves CHEMINAL - M. Pierre-
Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M.
Michel MERMIN - Mme Carole VINCENT - M.
Claude THABUIS – M. Pierrick DUCIMETIERE -
M. Eddi ETIENNE – M. Sébastien JAVOQUES –
Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-
Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI suppléant
de M. Florent BENOIT

• Délégués représentés :

M. François DEVILLE donne pouvoir à M.
Christophe SONGEON – Mme Pauline
PLAGNAT-CANTOREGGI donne pouvoir à M.
Denis MAIRE

• Délégués excusés :

M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ – Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie
CHARILLON - M. Hubert BERTRAND – Mme
Isabelle HENNIQUAU – Mme Claire CHUINART-
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick

ANTOINE - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – M. Claude MANILLIER – M. Florent BENOIT - M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI

**PROJET DE CONVENTION AVEC LA SOCIETE
NEO ADVERTISING POUR REVERSEMENT AU POLE
METROPOLITAIN DU TROP PERÇU**

L'exposition photographique « Visages du Léman Express » s'est déroulée de septembre 2021 à décembre 2022, présentant 15 clichés de photographes français et suisses dans 31 communes du Grand Genève.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a assuré l'organisation générale de l'exposition pour les communes françaises et genevoises concernées (organisation du jury pour le choix des photos, impression des clichés, communication, organisation de la tournée de l'exposition) et les frais attenants. La ville de Genève et l'Association des Communes Genevoises étaient également partenaires de cette exposition.

La société Neo Advertising a assuré le montage-démontage des chevalets et le transfert entre les 15 communes genevoises. A ce titre, chaque commune genevoise accueillant l'exposition s'est acquittée envers Neo Advertising d'un montant de 1 000 € soit 1 077 CHF, montant devant permettre le financement du travail réalisé par Neo Advertising et des dépenses communes assurées par le Pôle métropolitain.

Pour le Pôle métropolitain du Genevois français, le bilan financier de l'opération pour les dépenses communes s'établit comme suit :

	Montants € TTC
IMPRESSION LIVRAISON COLLAGE 1ERE TRACE	
Préparation des visuels, impression, pose France et expédition Suiss	3 698,40
Impression 5 séries	2 364,00
TOTAL IMPRESSION	6 062,40

COMMUNICATION BeVerb	
Supports communication lancement de l'exposition photo	1 416,00
Conception visuel et adaptations flyer, affiche, site internet	2 748,00
Vidéo réseaux sociaux pour l'appel à candidatures concours photo JN	1 766,28
Insertions presse F+CH (Mokamag)	1 008,00
TOTAL COMMUNICATION	6 938,28

TOTAL DES DEPENSES Pôle métropolitain, au titre des dépenses collectives	13 000,68 €
Taux de change du 27/09/2023	12 585,00 CHF

Au regard du montant de 12 585 CHF, dépenses assumées par le Pôle métropolitain, Neo Advertising a perçu un montant réel de 11 269 CHF. Ce montant de 11 269 CHF que Neo Advertising doit maintenant restituer se répartit ainsi :

- 50% des dépenses collectives réalisées par le Pôle métropolitain, qui s'élèvent à un montant de 12 585 CHF, soit 6 292,50 CHF à reverser au Pôle métropolitain du Genevois français,
- le solde, soit 4 976,50 CHF devant revenir à l'Association des Communes Genevoises.

		BUDGET REEL	
		Dépenses CHF	Recettes CHF
PARTENAIRES			
COMMUNES GENEVOISES	participation	16 155,00 CHF	
	total	16 155,00 CHF	
Pôle métropolitain du Genevois français	dépenses collectives	12 585,00 CHF	
	location France	1 459,00 CHF	
	total	14 044,00 CHF	
NEOADVERTISING	participation communes		16 155,00 CHF
	affiches	3 874,00 CHF	
	location France		1 459,00 CHF
	location Suisse	2 471,00 CHF	
	total	6 345,00 CHF	17 614,00 CHF
	Solde : Montant à reverser par Neo Advertising		11 269,00 CHF

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les montants inscrits dans le tableau ci-dessus ;
- **VALIDE** le projet de convention entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la société Neo Advertising pour la restitution du trop-perçu, tel qu'annexé au projet de délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 22/12/2023

Publié ou notifié le 22/12/2023

Le Président,
Christian DUPESSEY


